

Règlement du BCN Boost Challenge

1. But du prix

Le BCN Boost Challenge est un concours organisé par la Banque Cantonale Neuchâteloise (BCN) qui concerne l'un de ces trois domaines : économie, société et durabilité. Il a pour objectif de stimuler la créativité, l'innovation et de développer l'esprit entrepreneurial chez les jeunes du canton de Neuchâtel. En outre, il vise à amener une valeur ajoutée au canton dans le domaine de l'innovation.

2. Jury

Le jury est composé de cinq membres, dont un représentant de la BCN, tous choisis par la BCN. Le jury décide du vainqueur du BCN Boost Challenge.

Le jury prend ses décisions en toute indépendance et délibère valablement lorsque quatre de ses membres au moins sont présents. En cas d'égalité des voix, celle de la présidence est prépondérante. Les membres du jury s'engagent à respecter la confidentialité des informations transmises et des dossiers en tout temps et à ne les utiliser à aucune autre fin que l'exercice de leur activité de membre du jury. Les délibérations sont également couvertes par le secret, seules les décisions du jury font l'objet d'un procès-verbal. Le secrétariat du jury est assuré par la BCN.

3. Prix

Les prix du BCN Boost Challenge consistent en quatre récompenses totalisant CHF 10'000 pour les projets finalistes, répartis de la manière suivante :

Lauréat :	CHF 5'000.-
2 ^{ème} place :	CHF 3'000.-
Autres finalistes :	CHF 1'000.- chacun

CHF 10'000.-

Si aucun projet ne correspond suffisamment au but et aux critères d'évaluation du prix, le jury n'est pas tenu d'attribuer les prix.

4. Participation

Pour pouvoir prendre part au concours chaque participant-e-s doit avoir entre 16 et 28 ans et habiter dans le canton de Neuchâtel ou y étudier.

Les participant-e-s doivent délivrer un dossier de candidature comprenant une vidéo de 3 minutes maximum expliquant le projet, son but et ses perspectives.

La langue du concours est le français. Le délai pour le dépôt du dossier de candidature est annoncé via le site www.bcnboost.ch.

La participation au concours peut se faire de manière individuelle ou en groupe. Dans ce dernier cas, tous les membres du projet doivent avoir entre 16 et 28 ans. Un candidat ne peut présenter qu'un seul projet par édition. La participation au concours est gratuite. Les dépenses résultant de la préparation du dossier pour le concours sont exclusivement à la charge des participant-e-s.

5. Déroulement

Les dossiers reçus sont évalués par le jury pour s'assurer qu'ils correspondent aux critères définis. Les dossiers retenus participent à un premier tour où le public choisit les quatre meilleurs projets invités à prendre part au second tour. Le vote du public se fait sur la base des vidéos de présentation qui seront partagées sur les réseaux sociaux.

Les quatre finalistes sont ensuite invités à «pitcher» leur projet lors de la soirée BCN Boost Challenge lors de laquelle le jury désignera le vainqueur.

6. Critères d'évaluation

Les projets présentés seront évalués par le jury sur les critères suivants :

- Créativité et originalité
- Impacts social et environnemental
- Pertinence

7. Proclamation des résultats

Les résultats du premier tour seront diffusés sur le site bcnboost.ch.

Les quatre finalistes retenus seront ensuite invités à venir défendre leur projet devant le jury lors de la soirée BCN Boost Challenge au cours de laquelle le projet lauréat, la 2^{ème} place, ainsi que les autres finalistes seront désignés.

8. Obligation des participants

Tous les participant-e-s du concours s'engagent à:

- Accepter sans restriction les dispositions du présent règlement
- Prendre part à la cérémonie de remise des résultats
- Autoriser l'utilisation du projet, de son nom et de son image en générale dans le cadre de toute communication de la banque relative au BCN Boost Challenge
- Renoncer à tout recours concernant les conditions d'organisation du concours et les décisions du jury
- Accepter de répondre annuellement à un questionnaire de suivi

Le non-respect de ces engagements entraînera le retrait du projet dont fait partie le/la participant-e concerné-e.

9. Entrée en vigueur

Le présent règlement a été approuvé par la Direction de la BCN et entre en vigueur en date du 1^{er} juin 2022.

Envoi des dossiers

Les dossiers doivent être adressés
via le formulaire du site internet :
www.bcnboost.ch